



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 254-9 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

QU'UN Projet de Règlement relatif à la rémunération des élus municipaux, soit le règlement 254-9 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil le **14 novembre 2023**;

QUE le règlement, une fois adopté, aura pour effet les changements suivants ;

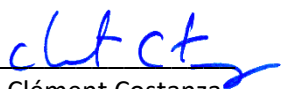
	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire		
<i>Rémunération de base</i>	16 200,00 \$	17 026,20 \$
<i>Allocation de dépenses</i>	8 160,90 \$	8 577,11 \$
Conseillers		
<i>Rémunération de base</i>	6 100,00 \$	6 411,10 \$
<i>Allocation de dépenses</i>	3 072,93 \$	3 229,65 \$

Le projet de règlement prévoit :

- Que la Municipalité versera, au maire ainsi qu'aux conseillères et conseillers, une rémunération conditionnelle sous la forme de jetons de présence d'un montant de 90 \$ pour chaque « comité thématique » additionnel selon les affectations de chacun.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

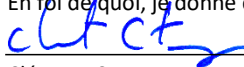
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 21^e jour du mois de novembre 2023.


Clément Costanza
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 21^e jour du mois de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 21^e jour du mois de novembre 2023.



Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier